



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1263

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en place d'une plateforme mobilité-emploi-insertion dans des secteurs en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération pour la période 2010-2012 - Demande de subvention à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010

Délibération n° 2010-1263

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Mise en place d'une plateforme mobilité-emploi-insertion dans des secteurs en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération pour la période 2010-2012 - Demande de subvention à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'absence de mobilité constitue aujourd'hui un frein à l'emploi pour certaines personnes en grande précarité, lorsque le système de transport en commun n'apporte pas de solutions (liaisons périphériques ou en dehors des horaires traditionnels de travail). C'est pourquoi un système dit "Toméo" de transport à la demande a été développé depuis 1999, consistant à transporter ces personnes d'un point prédéfini proche de leur domicile jusqu'à leur lieu de travail et à effectuer le trajet retour. Il couvre maintenant l'ensemble de l'agglomération avec 5 navettes au départ de Tassin la Demi Lune, du val de Saône, de Bron-Décines Charpieu-Meyzieu, de Saint Fons et Vénissieux. L'accès à ce service se fait par prescription des opérateurs d'insertion économique, et ce pour une durée limitée.

Mais cette action ne suffit pas à répondre aux besoins de mobilités de publics très défavorisés qui cumulent plusieurs handicaps :

- faible taux de mobilisation de ces ménages,
- faible nombre de titulaires du permis de conduire,
- difficulté à s'orienter dans l'agglomération.

C'est pourquoi la Communauté urbaine a présenté sa candidature dans le cadre de l'appel à projets national "des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité" lancé en 2009 par l'Etat. Au vu du contenu de sa réponse et de l'expérience acquise dans l'agglomération sur ce thème, le dossier de la Communauté urbaine a été retenu.

La démarche proposée prévoit le développement d'une "plateforme mobilité-emploi-insertion" afin :

- d'optimiser et mieux combiner les actions existantes en matière de transport à la demande, de prêt de véhicules, d'aides pour l'obtention du permis de conduire, ou pour la connaissance et le repérage des solutions transports,
- d'en développer de nouvelles, notamment pour permettre aux bénéficiaires de construire des solutions durables à leurs problèmes de déplacements,
- d'irriguer les informations dans les différentes structures d'accueil de personnes en difficulté.

La constitution de cette plateforme ne fera pas l'objet d'une nouvelle structure, mais s'appuiera sur des lieux d'accueil des publics fragiles, allant de la médiation à l'accompagnement socio-professionnel (points d'information et de médiation multiservices (PIMMS), maisons du Département (MDR), maisons de l'emploi). Pour ce faire, elle sera déclinée en 4 territoires d'expérimentation qui ont été retenus dans le cadre de la réponse à l'appel à projets :

- Villeurbanne Saint Jean/Vaulx en Velin,
- Val de Saône/Rillieux la Pape/Caluire et Cuire,
- Saint Fons/Feyzin,
- Givors/Grigny.

La Communauté urbaine est chef de file de ce projet. Celui-ci sera suivi par un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires : Etat, Région, Département, Sytral et divers. Ce comité de pilotage déterminera le rythme et les modalités concrètes de mise en œuvre des actions en application des principes ci-dessus.

Les partenaires mobilisés sont les suivants :

- institutions : Etat, Communauté urbaine, SYTRAL, Communes, région Rhône-Alpes, département du Rhône,
- acteurs des services de mobilité : Keolis Lyon, Médialys, Entreprise Ecole, Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ), Innovation et développement, Aid'auto 69, ADN service, etc.,
- acteurs en charge de l'accueil des publics : acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, associations porteuses des PLIE, maisons de l'emploi, pôle emploi, missions locales, maisons du département, PIMMS,
- appui à la mise en œuvre du projet : association Uni-Est, université Lyon 2, plateforme internationale de recherche sur la mobilité et l'exclusion (cluster de recherche n° 12, Unité mixte de recherche PACTE).

Le montant global prévisionnel du projet pour la période 2010-2012 est fixé à 450 000 € TTC.

En tant que chef de file du programme, la Communauté urbaine pourvoira aux dépenses, qui concerneront, pour partie, l'affectation de ses moyens internes et, pour partie, des commandes de prestations ou participations à verser à des acteurs spécialisés, selon l'état suivant :

- prestations externes : (moderniser sans exclure, université Lyon 2, cluster recherche, communication, formation)	205 000 €
- animation de la plateforme : (portage d'un poste dédié par une structure)	150 000 €
- investissements : (jeux pédagogiques, vélos, etc.)	25 000 €
- valorisation moyens internes Communauté urbaine :	70 000 €
	<hr/>
total	450 000 €

Dans son rôle de chef de file, la Communauté urbaine déposera un dossier de demande de subvention auprès de l'ACSE pour un montant de 227 200 €. Le montage financier serait donc le suivant :

- Etat-ACSE :	227 200 €
- Communauté urbaine :	222 800 €

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la mise en place pour la période 2010-2012 d'une plateforme mobilité-emploi-insertion,
- b) - le budget global de 450 000 € TTC prévu pour son fonctionnement.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de l'ACSE une subvention de fonctionnement d'un montant total de 227 200 € dans le cadre de la mise en œuvre de cette plateforme,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à ladite demande et à sa régularisation.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 à 2012 - chapitre 011 - fonction 815 - opération n° 2017.

4° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 à 2012 - compte 747 180 - fonction 815 - opération n° 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.